



► Plus de 2 000 antennes sont installées actuellement dans la capitale.

Les antennes divisent encore

► Une association de riverains du XII^e a engagé un recours contre l'installation d'une antenne-relais sur le toit d'un hôtel ► Elle invoque des informations contradictoires et des risques pour la santé ► Orange affirme que des études ont prouvé l'innocuité des antennes

C'est le type d'affaires qui pourrait se multiplier à l'avenir. Une association regroupant une vingtaine de riverains de la rue de Charenton (XII^e), intitulée Dugommier dégomme les antennes, est partie à l'assaut d'un projet porté par l'opérateur Orange. Elle a déposé hier une requête au tribunal administratif réclamant la suspension d'un arrêté pris en juillet par la Ville, autorisant une implantation sur le toit de

l'hôtel Bercy-Gare de Lyon, rue de Charenton.

"Nous voulons savoir pourquoi la procédure d'installation se poursuit, alors qu'on nous avait expliqué en octobre qu'elle était suspendue, explique Christophe Vallet, président de l'association. Et nous dénonçons la non-prise en compte du risque d'exposition aux champs électromagnétiques. Nous n'avons pas pu obtenir les documents techniques liés à cette ins-

tallation. La Ville s'est contentée de ne pas s'opposer au projet, nous renvoyant vers l'Autorité de régulation des communications pour la question des expositions."

Chez Orange, on reprend l'argumentaire de l'Association française des opérateurs mobiles (Afom), qui met en avant des études récusant les craintes sur l'impact des antennes-relais. Selon un porte-parole, des habitants de la rue de Bercy

(XII^e) ont même réclamé au contraire l'installation d'une nouvelle antenne en apprenant que la leur allait être retirée.

Selon l'association, le groupe en charge de l'hôtel aurait annoncé qu'il renonçait aux antennes. Il n'a pu être joint hier soir pour confirmer cette information. Le tribunal doit rendre sa décision demain.



VINCENT MICHELON
WWW.METROFRANCE.COM

Eclairages

- En août, la justice a interdit l'installation d'une antenne-relais sur le toit d'un immeuble du XIII^e au nom du principe de précaution.
- En décembre, une antenne a été installée aux Portes-Blanches (XVIII^e), malgré un avis défavorable de la mairie d'arrondissement.
- La Ville explore la piste de micro-antennes, moins nocives car moins puissantes.